L'Egalité de Roubaix — Tourcoing

ROUBAIX

Nos bureaux de Roubaix, 45, rue de la Gare (Téléphone 351.17) sont ouverts au public tous les jours, de 9 à 12 h. et de 14 à 18 heures. Toutes les insertions doivent y être remises la veille du jour de la parution, AVANT 17 heures.

Camouflez vos lumières

Dans la nuit du 31 mai au 1er juin, le CAMOUFLAGE ABSOLU EST OBLIGATOIRE de 21 h. 42 à 5 h. 54.

LES NOUVELLES DE LA VILLE

Deux frères s'étaient fait cambrioleurs et bécaniers.

Ils sont arrêtés

L'autre soir, vers 21 h., deux individus étaient cueillis par les gardiens de la paix alors qu'ils venaient de se glisser dans la cave d'un immeuble, 2, rue du Nouveau-Monde, actuellement inoccupé. On sut, par la suite, qu'ils avaient l'intention de cambrioler une usine voisine, mais, très heureusement, ils en furent empêchés à temps. Conduits devant M. Leroy, commissaire du 4e arrondissement, les noctambules, deux frères, André Albertier, 31 ans, plafonneur, rue Archimède, 35, cour Battens, et René Albertier, 20 ans, teinturier, rue Stephenson, 14, cour Brabant, 1, furent maintenus en état d'arrestation et inculpés de tentative de vol par escalade et complicité.

Flairant que ces individus devaient avoir d'autres méfaits à se reprocher, M. Leroy leur fit subir un interrogatoire très serré, et il enregistrat, bientôt, d'importants aveux. En effet, les frères Albertier reconnurent avoir participé, le 31 mars dernier, au cambriolage de la Maison Dailly, 44 rue du Chemin-de-Fer, où ils furent main basse sur huit pièces de tissu. Ils dirent que, pour cette opération, ils furent accompagnés d'un certain « Bebert », qui devait être domicilié, à l'époque, rue de Blanchemaille ou rue Saint-Maurice, et fut l'instigateur de l'expédition nocturne. Ce dernier avait effectué des travaux de ramonage chez M. Dailly, et il profita de l'occasion pour repérer l'endroit. C'est lui qui s'introduisit dans l'immeuble en passant par le soupirail. A l'intérieur, il fractura la porte d'entrée en se servant d'une pince-monseigneur, et il livra passage à ses complices. Se trouvant dans la cour, le trio voulut forcer la porte du magasin, qui résista à leurs efforts. Ils grimperent sur le toit et, par une tabatière, ils se laisserent glisser sur le sol.

On sait qu'ils déroberent huit pièces de tissu qui furent transportées, en deux voyages, chez Jules Spittaels, 47 ans, homme de peine, 63, rue Archimède, cour Losfeld, 5, où elles resterent entreposées pendant un mois. Ce dernier prétend qu'il ignorait l'origine suspecte de cette marchandise, mais, lorsqu'elle fut vendue dans le marché noir, il fut assez content de toucher une somme de 3.000 fr., comme l'ont fait ses complices, qui avaient fait quatre parts égales.

D'autre part, René Albertier a avoué être l'auteur d'un vol de bicyclette commis, le 16 mars dernier, dans la rue Nain, au préjudice de Roger Pattyn, boulanger. Cette machine a été retrouvée au domicile du voleur, mais elle avait été habilement maquillée, et le cadre mis en noir. De son côté, André Albertier consentit à reconnaître qu'il s'était également approprié un vélo, sur le territoire de la commune d'Ham, et que la bécane devait appartenir à un ouvrier agricole. Elle fut complètement démontée et c'est en pièces détachées que les enquêteurs purent la reprendre chez cet individu.

De concert, ces deux frères ont procédé à des cambriolages dans deux maisons inhabitées situées à l'angle des rues de l'Ermitage et du Fontenoy, et dans la rue Saint-Antoine. En ces divers endroits, ils se contenterent de demonter des portes qui furent réduites en bois à bruler.

Pour tous ces méfaits, ils ont été déférés au parquet de Lille pour être poursuivis sous les inculpations de vol en réunion par escalade la nuit et recel. Spittaels a été laissé en liberté provisoire en attendant une décision des juges, devant qui il devra comparaître.

Le démon de la danse. — De tous temps il a été constaté que la jeunesse avait un faible très marqué pour la danse, aussi, pour satisfaire ce caprice bien innocent, Augustin Buffels, débitant de boissons, 137, rue Jacquard laisse-t-il les couples se trémousser dans son établissement aux sons d'un pick-up criard. Comme il ne possédait pas d'autorisation pour permettre ce genre d'évolutions, il a fait l'objet d'un procès-verbal. D'autre part, dix-huit jeunes gens ont recolté une contravention.

A bras raccourcis. — Marcel Bossut, 26 ans, domicilié rue Rossini, rencontra, vers 18 h., Robert Delannoy, 22 ans, rue de la Barbe-d'Or, 11, cour Wagram, 7, et, pour une futilité, il porta des coups violents à ce dernier. Atteint de plaies à la tête et se plaignant d'une vive douleur au poignet droit, Delannoy se rendit au poste de police de la rue Saint-Vincent de Paul, où il narra la scène dont il venait d'être victime. M. le docteur Lafaye mandé pour examiner le blessé, le fit admettre à la « Fraternité ». après lui avoir prodigué quelques soins. Son état n'est pas grave. L'auteur des coups n'a pu être interrogé car il s'est éclipsé après son action peu reluisante. Il est activement recherché.

GRAND THÉATRE DE ROUBAIX

Samedi 5 Juin à 20 h.
Dimanche 6 Juin, m. à 15 h., s. à 20 h.
TROIS GALAS EXTRAORDINAIRES
Le grand comique et fantaisiste
GEORGES MILTON
avec un programme de music-hall
Location à partir du Mardi 1er juin au Café du Théâtre.

APRÈS LA JOURNÉE DES MÈRES

LES BEAUX COMPLIMENTS

Au concours du compliment à la Maman, le jeune Michel Chasseing, né le 16 mars 1934, donc âgé de 9 ans, de l'école primaire publique de garçons, rue Montaigne, a obtenu le 1er prix dans sa catégorie. Voici, d'ailleurs, son petit chef-d'œuvre :

« Les Mamans ont une fête ! Je veux que ce soit pour Maman le plus beau jour de l'année.

» Maman signifie caresses, car aussi petit que je me rappelle quand j'avais quelque crainte ou quand je faisais quelque rêve c'est Maman qui était là pour me consoler.

» Qui me levait le matin ?

» Qui m'a conduit à l'école la première fois ?

» A qui je raconte mes petites peines ?

» C'est à Maman...

» Aussi, comment pourrais-je exprimer à Maman tout ce que je lui dois. J'ai beau feuilleter le dictionnaire, je ne trouve aucun mot pour traduire mes sentiments. Je voudrais trouver quelque chose de tellement beau !...

» Enfin, Maman, tu dois savoir que je t'aime parce que le premier mot que j'ai prononcé c'était maman.

» Malgré que je suis encore petit à côté des hommes, je me promets quand je serai grand de rendre au centuple tout ce que tu as fait pour moi. C'est moi qui te soignerai et qui à mon tour te dorloterai.

» A partir d'aujourd'hui je te promets de toujours t'obéir et d'être courageux à l'école ».

Therèse Delreux, née le 12 juin 1930, de l'école primaire de filles annexée au collège moderne, rue des Champs, est l'auteur du poème suivant :

« A Maman

» Maman, j'ai maintenant 13 ans. C'est à présent que je commence à te comprendre.

» Tu accomplis ta tâche quotidienne sans avoir un seul moment de découragement.

» Maman, quelle dette nous avons contractée envers toi ! C'est toi qui nous a nourris. Que de nuits blanches tu as passées pour nous veiller, malades.

» Ce fut toi notre première maîtresse, car tu nous a appris à parler. Si nous sommes mieux élevés que ces pauvres enfants que nous voyons traîner dans les rues, c'est grâce à toi, qui a corrigé nos défauts à temps. Et nous t'en sommes reconnaissants.

» C'est toi qui entretiens la maison. C'est naturel pour toi d'être presque notre servante. Tu laves, repasses, raccommodes notre linge et tout cela sans te plaindre. Et nous aussi nous trouvons naturel que le dîner soit prêt quand nous rentrons de l'école. Et insouciants nous ne pensons pas à la peine que tu t'es donnée pour satisfaire nos appétits et l'argent que cela t'a coûté.

» Tu t'intéresses aussi à notre vie d'écolières, comme tu est contente lorsque nous t'apportons un beau bulletin, et au contraire tu t'attristes lorsque nous ne réussissons pas. Tu as peur que nous n'arrivions pas à la situation que tu désires pour nous.

» Enfin, Maman, tu es pour nous une confidente. Nous te disons plus facilement ce qui nous ennuie qu'à Papa. Maman tu es mon amie et la plus intime qui soit, car je peux te confier des secrets qui ne risqueront pas d'être divulgués.

» Maman, il me semble que je ne t'aime pas assez en comparaison de tout ce que tu fais pour nous. Je veux perdre cet air boudeur et être plus ordonnée.

» Comme je serais heureuse si tu pouvais m'accorder ta confiance et te reposer sans arrière-pensée, et que je puisse faire la « petite maman ». Je veux me presser plus à mon travail d'écolière pour t'aider à raccommoder le linge que tu n'as pas le temps de réparer.

» Et je veux surtout que dans la maison où il y a une fillette de 13 ans, on puisse dire « il y a six enfants, ils ne sont pas riches, mais quelle tenue et quelle éducation ».

» Voilà, Maman, tout ce que ton enfant veut faire pour améliorer un peu soit peu la vie si dure de sa chère Maman. — « Ta Thérèse ».

GASTON BLOTTEAU ET LE FILM « LES CORRUPTEURS »

C'est demain mardi 1er juin qu'aura lieu à 19 heures, au Central-Ciné, rue Nationale 31, la projection du film « Les Corrupteurs » par le rassemblement National Populaire.

Cette réunion est placée sous le signe de l'Union. En effet, sur l'initiative de Gaston Blotteau, chef départemental du R.N.P., les jeunesses nationales populaires, le Centre Syndicaliste de propagande, et le Front Social du travail se sont joints à cette manifestation.

C'est ainsi qu'il vous sera donné d'entendre Gaston Blotteau, chef départemental du R. N. P. et M. J.-E. Gerbier, président du comité ouvrier de secours immédiat de Roubaix en faveur de la formation des jeunes du C.O.S.I.

TRAMWAYS
CE SOIR LUNDI, à 8 heures
LE PATRIOTE
Mercredi à 8 h.; Jeudi 3 Scee
LA PISTE DU SUD

ETAT CIVIL

Naissance. — Annie Cailleux, 42, rue Dampierre, née à la Maternité municipale, 20, avenue J. Lagache.

Décès. — Maurice Baert, 52 ans, rue du Duc, cour Deronne, 8.

WASQUEHAL

LA FÊTE DES MÈRES

A l'occasion de la fête nationale des mères, l'administration municipale avait organisée une cérémonie qui se déroula à 10 h. en la salle d'honneur de la mairie en présence de M. Henri Détailleur, maire, entouré des membres du Conseil municipal, d'une délégation de l'Union des Familles nombreuses et de Mme Hennequin, conseiller municipal et déléguée par le Secours National.

Au cours de cette touchante cérémonie, M. Henri Détailleur, maire et Mme Hennequin félicitèrent les mamans avant de procéder à la remise des diplômes de médailles de la Famille Française, soit 3 médailles d'or, 1 médaille en argent et 10 médailles de bronze. 14 mamans reçurent en outre le ruban de la Famille Française, 2 médailles d'or, 3 médailles d'argent et 9 médailles de bronze. Des bons de denrées furent distribuées aux nouvelles décorées.

D'autre part, les médaillées du travail au nombre de 24 reçurent leur diplôme de médaille d'honneur en récompense de leurs longs et loyaux services dans le même établissement. La Symphonie, sous la direction de M. Quivron donna une charmante audition en l'honneur des mères et des médaillés du travail et cette cérémonie s'acheva par un vin d'honneur.

Acte de probité. — M. François Pomme, demeurant 40, rue de la Paix à Flers a trouvé samedi soir, vers 19 h. 20, près des manèges installés sur la place, un bracelet de valeur qu'il a déposé au Commissariat de police où on peut le réclamer.

Le concours de coqs pour nos Prisonniers. — Les organisateurs du concours de coqs au profit de la caisse de secours de nos prisonniers qui était annoncé pour dimanche 6 Juin a dû être reporté au lundi 21 Juin et aura lieu à la salle des fêtes de la rue Jean Macé. Les mises continuent à être reçues à Lille chez M. Fruit, 12, rue des Augustins, au parc Ste-Anne, 13, rue Ste-Anne à Lille, ainsi qu'à la mairie. On sait que la mise est de 400 fr. pour 1.200 fr.

LEERS

Blessé en jouant. — Samedi, vers 20 h., en jouant près du domicile de ses parents, le jeune Henri Bondue, 7, rue Molière, a fait une chute, se fracturant l'avant-bras gauche. M. le Docteur Lecouffe l'a fait admettre à La Fraternité de Roubaix.

HALLUIN

LIGUE FRANÇAISE POUR LE RELÈVEMENT DE LA MORALITÉ PUBLIQUE

A la suite de la création d'une section locale, une permanence est ouverte aux familles et aux jeunes, chaque mardi, de 18 à 20 h., à la « Maison de la Famille », 4, rue de l'Eglise.

Aux chômeurs. — Il y aura pointage ce mardi de 15 à 16 h., au local municipal, rue Gustave-Desmettre.

Comité d'entr'aide aux prisonniers. — Ce mardi, permanence ouverte au 42, rue Jean-Jaurès, de 15 à 18 h. Remise des étiquettes pour le colis de juin qui aura une valeur de 75 francs.

Etat Civil. — Naissance. — Mauricette Mulleman, 13, rue de l'Abattoir, cour Dewyn.

Décès. — Julien Van Eslande, 73 ans, rue de la Pannerie, 43.

RONCQ

LA JOURNÉE DES MÈRES

L'Administration municipale avait organisé dimanche matin, une très belle réception qui eut lieu à 11h.30 à la Mairie, en l'honneur des six mères de famille qui devaient recevoir la Médaille de la Famille Française.

C'est dans la salle des délibérations que cette cérémonie eut lieu, sous la présidence de M. Ed. Bonduel, maire, entouré des adjoints, dont M. Béal, président de l'Union locale des Familles Nombreuses. Remarqué la présence de représentants des groupes familiaux locaux.

Dans une belle allocution, M. Edouard Bonduel félicita les mères présentes et remit la médaille d'argent à Mme Sant-Leroux Marie ; la médaille de bronze à Mmes Bocktaels-Veanne Germaine, Delanghe-Horrent Germaine, Dermaux-Véronne Madeleine, Turbaut-Brief Marie et Van Tichelen-Moerman Anne. Puis, au nom de la commune, il leur offrit à chacune un cadeau. En tant que délégué du Secours National, il leur remit aussi un colis, puis un autre cadeau, consistant en un livret de Caisse d'épargne, fut offert à Mmes Bocktaels et Turbaut ; ces deux dons décernés par la succursale de Roncq de la Caisse d'épargne.

Ce fut ensuite M. le Docteur Béal, au nom de l'Union des Familles Nombreuses, qui, en termes choisis, magnifia le rôle de la mère de famille, félicita, forma des vœux en leur honneur et leur offrit le cadeau de l'U.N.F.N.

Un vin d'honneur clôtura cette réception. Ajoutons que dans les deux paroisses (Centre et Blanc-Four), des cérémonies religieuses avaient eu lieu le matin, et des soirées familiales très réussies furent données devant des assistances nombreuses de parents et d'enfants.

Bons d'achat de vêtements. — Distribution de ces bons aux titulaires de demandes déposées en mars, ce mardi, matin, pour les numéros 1 à 1.407 ; l'après-midi, 1.408 à la fin.

Bureau de bienfaisance. — A la Mairie, ce mardi, de 9 à 10 h., distribution des bons de pain et denrées. S'adresser au bureau du chômage.

LINSELLES

ETAT CIVIL. — Naissances. — Jean-Claude Ghesquière, rue des Chaudronniers. Colette Destombes, rue Pasteur, 11 ; Dominique Chombart, la Marlière ; Robert Grave, rue des F. Vanrullen.

MOUVAUX

UNE DISTRIBUTION DE BISCUITS A L'UNION DES FAMILLES NOMBREUSES

A l'occasion des Fêtes des Mères, une distribution de biscuits aura lieu chez M. Malfait, 47, rue de Ravennes, demain mardi 1er juin, dans l'ordre suivant : de 10 h. à 12 h., pour le quartier St-François; de 14 à 15 h. pour le quartier St-Gervais ; de 16 à 18 h., pour le quartier du Sacré-Cœur. Se présenter muni de la carte rouge et des cartes de ravitaillement. Pour les personnes qui n'auraient pas encore reçu leur carte rouge, se présenter avec la carte du ravitaillement.

LA MADELEINE

Une jeune fille de Tourcoing tombe du Mongy Lille-Roubaix

Samedi, vers 19 h. 30, une jeune fille, Mlle Denise Decamp, 18 ans, demeurant 55, rue Cuvier à *Tourcoing*, est tombée du tramway mongy allant de Lille à Roubaix.

D'après l'enquête, le jeune V. G. demeurant à *Lille*, aurait enlevé la chaîne avant l'arrêt du tramway, pour laisser descendre un voyageur. C'est alors que la jeune fille tomba.

La victime, blessée au genou, a été transportée à la clinique Ambroise Paré où une intervention chirurgicale fut jugée urgente.

LA FÊTE DES MÈRES

La municipalité a dignement honoré les mères de famille. Dimanche après-midi, dans la salle Kléber eut lieu une remise de médailles aux lauréates dont nous avons déjà donné la liste. Une petite saynète vint ensuite égayer les grands et surtout les petits enfants dont il était infiniment plaisant d'entendre les rires sonores.

Nous croyons savoir que lundi après-midi, les enfants seront conviés à la kermesse par la municipalité. Les forains ont accepté avec empressement qu'ainsi un peu de joie soit encore dispensée à nos petits.

Aux chômeurs. — Paiement des secours de chômage, vendredi 4, de 14 h. à 14 h. 30.

Gardes fils téléphoniques. — Les salaires seront payés mercredi 2, de 9 à 12 h., à la Recette municipale.

LILLE

VOLS AU PRÉJUDICE DE LA S. N. C. F.

Des vols continuels étaient commis au préjudice de la S.N.C.F. et en particulier des traverses de chemin de fer placées en réserve le long des accotements des voies ferrées étaient fréquemment enlevées.

A la suite d'une plainte, les inspecteurs Carlier et Amisse de la section de police judiciaire de Lille ont identifié les nommés Delhaye Clément et Lombarde Edouard, demeurant tous deux rue de Bellevue, cité Degraeve, qui sont les auteurs de vols de traverses.

Interrogés, les sus-nommés ont déclaré que n'ayant pas de charbon ils avaient découpé des traverses pour les brûler. Ils ont été déférés au Parquet de Lille et écroués.

UN VOLEUR A ÉTÉ APPRÉHENDÉ

Le nommé Buchet Pierre, rue d'Austerlitz, 64, est livreur de charbon pour le compte d'une maison de la rue de Bailleul.

Dernièrement, au cours de son travail, il tombait en extase devant une paire de godillots de soldats qu'un client de son patron avait en réserve. Il emporta les bottines dans le but de s'en servir car la pointure était justement la sienne.

Les inspecteurs Hurez, Desweemeer et Detave de la section de police judiciaire ayant été prévenus des faits, l'ont arrêté.

Par ailleurs Buchet Pierre avait encore chez lui des sacs à charbon appartenant à son patron. Il a été déféré au Parquet de Lille.

Un bécanier est arrêté. — La police a déféré au Parquet le nommé Vercruysse Roger, 22 ans, perceur, à Armentières, 2, rue des Murets, pour vol d'une bicyclette commis face au 15 rue Solférino, au préjudice de M. Rocq Guillaume, commerçant, 42, rue Nationale. Cet individu a été arrêté par des passants alors qu'il parcourait l'avenue Mathias-Delobel sur la bicyclette dérobée et qu'il était poursuivi par le propriétaire.

Transport illicite de denrées. — Ont été arrêtés : Logie Robert, 24 ans, chauffeur, 3, rue de la Halle ; Favier Elisa, femme Mioux, 39 ans, gérante de bar, 6, rue St-Genois, qui ont été déférés au Parquet sous l'inculpation de transport illicite de denrées rationnées.

Logie et la femme Mioux ont été rencontrés par des gardiens de la paix, rue St-Sauveur; transportant des paquets assez volumineux contenant les denrées rationnées ci-après : 37 œufs, cinq paquets de nouilles, huit boites de cassoulet, 250 grammes de viande, cinq kilos de saucisson, un morceau de viande fumée et 250 grammes de beurre.

Les délinquants ont déclaré avoir acheté ces marchandises pour la somme de 500 fr. au cours de la nuit même à un inconnu qui habiterait à Fives. Toutefois, comme Logie a été trouvé porteur d'une pince universelle, des recherches sont en cours pour déterminer si, en réalité, il ne s'agit pas de marchandises volées.

Vol d'une applique. — La police a recueilli la plainte de Mme Gaffe, 27, rue Fémy, pour vol d'une applique en bronze valant 1.000 fr., commis sur la tombe de son mari au cimetière de l'Est.

Des coups ont été portés. — Des enquêtes sont ouvertes sur plaintes de : Mme Vanlacker, 235, rue d'Arras, pour coups et blessures contre la dame Delaye Georgette, 82, rue du Faubourg-des-Postes. Au cours d'une discussion, la dame Delaye a porté des coups de poing et de pied à la plaignante ; à la demande de son mari, celle-ci a été hospitalisée mais son état ne présente aucun caractère de gravité.

M. Leplat Fernand, 19, rue J.-J.-Rousseau, contre le sieur Adan, menuisier, rue des Trois-Mollettes, qui l'a frappé avec un morceau de bois, lui occasionnant à la tête une blessure légère.

M. Vandame Edmond, rue St-Eloi, contre un inconnu qui, vers 23 h., lui a porté des coups alors qu'il passait rue d'Arcole.

Lisez
LES SPORTS DU NORD
le grand hebdomadaire régional
EN VENTE LE SAMEDI
LE NUMERO : UN FRANC

Tribunal correctionnel DE LILLE

UN VIOLENT

— 1 mois d'emprisonnement et 180 fr. d'amende, à Roger Mortelecque, peintre, à *Loos*, pour violences à agent, outrages et tapage nocturne.

Le lait écrémé. — Zoé Leroy, cultivatrice à **Comines**, avait mis en vente du lait falsifié par un écrémage dans la proportion de 70 %.

Après avoir ordonné un complément d'information, l'affaire est revenue mercredi dernier devant le tribunal et fut mise en délibéré, la prévenue ayant soutenu que l'écrémage provenait de la maladie de ses vaches.

Le tribunal n'a pas retenu les moyens de défense de la cultivatrice, et il a estimé qu'il y avait lieu de lui faire une application sévère de la loi, en tenant compte que le lait est l'aliment réservé aux enfants, aux malades et aux vieillards ; qu'en outre, un écrémage dans de telles proportions pouvait être nuisible aux consommateurs. Toutefois, il a retenu que la cultivatrice travaillait dans des conditions difficiles, ses deux fils étant en captivité.

Il a condamné Zoé Leroy à 20.000 francs d'amende.

Les vols à la Manufacture. — A la suite de nouveaux vols commis à la Manufacture des Tabacs, diverses personnes ont comparu devant le tribunal correctionnel pour vol, complicité et recel.

Lucien Barbier, hacheur de tabac, rue des Archives à **Lille**, a été condamné à 6 mois d'emprisonnement et à 3.000 fr. d'amende ; Lucien Barbier, 21 ans, manœuvre, même adresse, à 3 mois avec sursis et 2.000 fr. d'amende ; Robert Papelier, comptable, rue de Carvin à **Lille**, à 1 mois avec sursis et 1.200 fr. d'amende ; Ernest Bernaert, rue Pierre Curie à **Lomme** ; A. D. V..., rue Saint-Sauveur à **Lille**, à 1 mois avec sursis et 1.200 fr. d'amende ; Gaston Delbeco, cabaretier, avenue de Dunkerque à **Lomme**, à 1 mois avec sursis et 1.200 fr. d'amende ; Adolphe Teye, menuisier, rue Jules Guesde à **Lille**, à 1 mois avec sursis et 1.200 francs d'amende ; Paul Malueux, rue Gambetta à **Villers-Outréaux**, à 1.500 fr. d'amende.

La Manufacture des Tabacs, partie civile, a obtenu 40.000 fr. de dommages-intérêts.

Les cartes d'alimentation. — Marcel Schoon, 33 ans, employé auxiliaire à la Préfecture, à **Roncq**, et sa femme née Gabrielle Moutier, étaient poursuivis pour recel de cartes d'alimentation : 6 mois au mari, 4 mois à la femme.

Les tickets. — Pour achat de denrées rationnées sans tickets, 1 mois et 4.000 fr. d'amende à Vincenty Lichocik, mineur à **Ostricourt**; 5.000 fr. d'amende à Luigi Gabiglione, gentier à **Bruxelles**.

Le ravitaillement du boxeur. — Ancien boxeur, Jules Fourmeau a été appréhendé avec du lard et du beurre achetés sans tickets. Les agents de police furent accueillis à coups de poing, mais la force resta à l'autorité. Fourmeau a été condamné à 2 mois d'emprisonnement avec sursis, 200 fr. d'amende et à 1.632 fr. de dommages-intérêts.

Escroquerie. — Condamné par défaut à 5 ans d'emprisonnement pour complicité d'escroquerie, Pierre Gress, marchand ambulant à **Roubaix**, rue Jules Guesde, forme opposition. Peine ramenée à 2 ans.

Auto et cycliste. — Roger Barrois, chauffeur d'auto à **Hellemmes**, a renversé un cycliste avec sa voiture et a pris la fuite. Il a été condamné à 1 mois avec sursis et 500 francs d'amende.

Après le cambriolage. — Alphonse Hayet, manœuvre, route d'Arras à **Lille** ; Jules Pantigny, contrôleur d'accus, chemin des Bois Blancs à **Faches-Thumesnil** ; Laurent Callens, rue Charles St-Venant à **Faches-Thumesnil**, ont cambriolé les Etablissements Morillon, de **Faches-Thumesnil**, enlevant courroies et tapis : 6 mois d'emprisonnement à chacun. Dans la même affaire, 4 mois à Charles Huyghe, rue des Bois Blancs à **Faches-Thumesnil**.

La bicyclette. — Pour avoir vendu une bicyclette ne lui appartenant pas, 15 mois d'emprisonnement avec confusion à Anna Duhem, femme Delhaye, actuellement détenue à **Loos**.

Le bien d'autrui. — 3 mois avec sursis et 500 fr. d'amende à C. D..., 18 ans, ouvrière textile à **Renaix**, pour vol de fuseaux de fibrane ; 1 mois à H. H., 17 ans, et à Marcel Decottignies, rue de Messina à **St-André**, pour vol de charbon.

L'abatage clandestin. — 8.000 fr. d'amende à Paul Delefortrie, cultivateur à **Roncq**, pour abatage d'une génisse et pour avoir vendu la bête irrégulièrement.

Commerce clandestin. — Pour création irrégulière d'un commerce de boucherie, 6.000 fr. d'amende à Raymond Schricke, agent d'assurances à **Marcq-en-Barœul** ; 5.000 fr. à Robert Troyaux, également de **Marcq-en-Barœul**.

LE DIABLE ENLÈVE LES CORS
EN SIX JOURS pour TOUJOURS

TOURCOING

Nos bureaux de Tourcoing, 3, rue Fidèle-Lehoucq (Téléphone 4.85) sont ouverts au public tous les jours, de 9 à 12 h. et de 14 à 18 h. Toutes les insertions doivent y être remises la veille du jour de la parution, AVANT 16 heures.

APRÈS LA "JOURNÉE DES MÈRES"

LES MAMANS DE LA VILLE ONT FAIT LEUR DEVOIR... L'ADMINISTRATION MUNICIPALE LES A LARGEMENT AIDÉES

Au cours de la cérémonie officielle organisée en l'Hôtel de Ville, à l'occasion de la Journée des Mères, M. MARESCAUX, député-maire, a prononcé un discours dont nous extrayons les larges passages suivants qui sont un tableau très exact de la situation démographique en notre ville en même temps qu'un bilan de l'action municipale sur ce terrain.

L'ACCROISSEMENT DES NAISSANCES

« Mères de France, il y a surtout quelque chose qui n'appartient qu'à vous et qui est bien la plus belle des choses : il y a les enfants que vous nous donnez.

» C'est d'eux dont je voudrais maintenant vous dire quelques mots. D'ailleurs, je ne m'écarte pas de mon sujet : fêter les enfants, c'est aussi fêter les mères, puisque nous vous retrouvons en eux.

» Si vous le voulez bien, profitons de ce jour de fête pour passer une revue rapide. Voyons si les mères de Tourcoing ont bien fait leur devoir en 1942 ; nous verrons ensuite si, de son côté, l'Administration municipale a bien fait le sien.

» Aucun doute en ce qui concerne les mamans.

» En 1942, nous avons eu 902 naissances, soit 12,7 pour mille de la population ; en 1941, nous en avons eu 639, soit seulement 9 pour mille de la population, 263 enfants de plus en 1942.

» Ceci marque un premier pas sérieux dans la voie de la résurrection : et le progrès s'accentuera certainement en 1943, puisque nous avons enregistré 520 mariages en 1942, contre 409 en 1941. Je sais bien qu'il y a une petite ombre à ce tableau, puisque le chiffre des décès dépasse encore celui des naissances.

» Je reviendrai sur ces chiffres un peu plus loin.

» Pour le moment, je ne fais que constater que les mamans ont bien travaillé en 1942 et qu'exprimer la certitude, les nouveaux ménages aidant, qu'elles feront mieux encore en 1943.

L'ACTION MUNICIPALE

» ...Au tour de l'Administration municipale de comparaître devant vous.

» En 1942, aidée par le Secours National, l'Administration municipale a créé les camps de vacances avec repas, et repris le service des cantines scolaires, suspendu depuis le début de la guerre, en l'étendant, cette fois, à tous les enfants de Tourcoing sans exception. Chaque jour, plus de 6.000 repas sont distribués, malgré la charge financière très lourde pour la ville, malgré les difficultés sans nombre, que vous connaissez bien, de l'approvisionnement général.

» Là, le Conseil municipal de Tourcoing marque un point, un très bon point. Ce n'est pas le seul.

» Parmi les premiers, il a voté, à l'unanimité, pour ses fonctionnaires, le supplément familial de traitement.

» Le premier, il a désigné une commission officielle de la Famille, qui va fonctionner bientôt. Je vous parlais plus haut de l'excédent des décès sur les naissances: 1.099 contre 902. En analysant ces chiffres, j'ai constaté hélas que le nombre des décès parmi les enfants du premier âge était fort important. Je demanderai sous peu à la Commission municipale de la Famille de s'attacher immédiatement à ce grave problème.

L'AIDE AUX ENFANTS

» A l'actif de notre administration, j'inscris encore la lutte contre la tuberculose, que nous allons intensifier en donnant plus d'aisance à nos services de prévention. Les travaux vont commencer incessamment.

» La production journalière du lait de la Bourgogne, qui était de 404 litres, à la même époque en 1942, est montée à la date du 29 mai, à 501 litres, soit 24 % de plus.

» En passant, je rends hommage à notre Sauvegarde des Nourrissons, qui a été l'objet de la sollicitude constante de toutes les administrations successives, et dont les incomparables bienfaits me permettent de dire que tous les enfants de Tourcoing ont deux mamans, la leur... et Mlle Leroy.

» Je termine cette rapide revue de l'année en vous signalant ce que nous avons prévu en 1943, à l'intention de notre jeunesse.

» D'abord, continuer à la surveiller, à la protéger, à la défendre contre ses instincts, à la purifier.

» Ce sera le rôle de notre Comité de protection des enfants moralement abandonnés, auquel se dévoue, avec toute sa verdeur et son activité, notre sympathique collègue, M. Prot.

» Enfin, il nous a paru qu'il ne suffisait pas de faire des enfants bien portants, et à cet égard je signale le large programme de sports que nous avons envisagé. Il faut encore qu'ils puissent vivre plus tard dans le confort et la dignité ; pour cela, il faut non seulement qu'ils aient un métier, comme on dit chez nous, mais qu'ils aient le métier qui convient le mieux à leur goût, à leur aptitude physique, à leur tempérament personnel.

» Les services d'orientation professionnelle que nous avons institués, en collaboration avec la Municipalité de Roubaix et nos Chambres de Commerce, se chargeront de le leur procurer ».

MISÈRES FÉMININES

La plupart des malaises qui tourmentent la femme (vertiges, lourdeur de jambes, bouffées de chaleur, etc...) sont combattus par les Gouttes Florides. Ce médicament, composé de plantes, exerce une action bienfaisante sur la circulation et sur l'organisme féminin. Le flacon 16 fr. 90. Si vous ne pouvez vous procurer les Gouttes Florides, faites usage des Comprimés Florides, même formule, même efficacité, 16 fr. 30. Ttes Phies. Lab. Hélin, Châteauroux. Visa 846 P. 3295. 11.248

A TRAVERS LA VILLE

Pour beurrer son pain. — Chez M. Paul Viaene, 23 ans, cafetier, rue de Boulogne, la police a découvert 20 kilos de beurre qui ont été saisis. On a rédigé un procès-verbal.

La cambriole à l'ouvrage. — Plainte pour vol de 11 bottes de 10 k. de coton a été déposée par M. Filpo, industriel, rue du Virolois. Le vol a été commis la nuit du 27 au 28.

Aux Bains municipaux. — André Druon, 20 ans, 85, rue du Triez, à Hem, a déposé plainte pour vol aux Bains municipaux de 700 francs dans son portefeuille, d'un paquet de tabac et d'un peigne.

Un cambrioleur arrêté. — A la suite d'une plainte déposée par la Direction du Conditionnement, Charles Thuillez 37 ans, 73, rue du Chêne-Houplines a été mis à la disposition du commissaire du 2e arrondissement pour vol de 14 canettes de laine pesant au total 1 k. 600.

CENTRAL CINÉ
Ce soir à 19 h., dernière séance de
SUIS-JE UN CRIMINEL ?
Jeudi de l'Ascension, un jour seulem.
SON FILS
Prochainem.: L'AMANT de BORNEO

AU SECOURS NATIONAL

La permanence pour l'échange de vêtements usagés en bon état contre remise d'un bon d'achat aura lieu vendredi 4 juin, de 14 h. 30 à 16 h. 30, au siège du Secours national, 23, rue de Gand.

AYEZ UN MÉTIER EN MAINS :
COMPTABILITÉ, STÉNO-DACTYLO, CORRESPONDANCE, SECRÉTARIATS, LANGUES, ETC.
PIGIER
vous garantit une
PRÉPARATION SÉRIEUSE et RAPIDE
Cours par correspondance, 53, r. de Rivoli, PARIS
Notice Générale L. R. gratuite
92 années de succès

Sociétés et Comités

UNION DES VIEUX TRAVAILLEURS DE ROUBAIX-TOURCOING. — Le Comité prie les membres de l'association d'assister à la projection du film « Les Corrupteurs », mardi 1er juin, à 7 h., salle du Central Ciné, 31, rue Nationale, à Tourcoing, sur présentation de la carte. L'entrée sera gratuite.

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS « LA PRÉVOYANCE ». — Le paiement des retraites du 2e trimestre, aura lieu les Mardi 15 et Mercredi 16 Juin, de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h., au bureau de la Société, Hôtel de Ville. Les personnes qui auraient l'intention d'adhérer à la Société, peuvent s'inscrire tous les jours ouvrables, sauf le Lundi après-midi.

Nos conseils pratiques

LE JARDIN FAMILIAL

La Poirée

La Poirée, appelée communément bette à cardes, est une plante à ne pas négliger, car sa récolte peut se prolonger après l'apparition des premiers froids, à un moment où les légumes frais font défaut, ce que les ménagères ne sauraient dédaigner.

Pour les semis, on dresse une planche de 1 m. 20 sur laquelle on trace trois lignes, puis, sur chacune de celles-ci, tous les 30 centimètres, on dépose deux graines dans un trou de 3 centimètres de profondeur que l'on recouvre, et l'on bassine. Douze jours après, la levée a lieu, on éclaircit laissant un pied par emplacement, et pour ne pas perdre de graines, on peut, au besoin, repiquer en bordure d'un carré ou sur côtière inoccupée, les plants que l'on enlève. Ces semis peuvent se faire d'Avril à fin Juin, et, durant la végétation, seuls des binages et des arrosages sont nécessaires.

La récolte commence deux mois après, en coupant les feuilles de la base, à ras du collet.

C'est dans le courant d'Août à Octobre que la Poirée atteint son développement normal, et lorsque les froids surviennent au milieu de Novembre, il suffit d'arracher plusieurs pieds, en mottes, et de les descendre en cave, où on les enjauge. On peut, en pleine terre, disposer un abri sous forme d'une tranchée de 30 à 40 centimètres de profondeur dans laquelle on transplante quelques pieds que l'on recouvre avec un ou deux châssis ou à l'aide d'une tôle.

Les Poirées servent à double fin : on utilise la partie verte des feuilles : le Limbe, que l'on emploie en les mélangeant avec de l'oseille dont elles corrigent l'acidité. Toutefois ces feuilles étant de saveur douceâtre nous ne conseillons que d'en incorporer un tiers dans la préparation.

Ce sont plus particulièrement les « Cardes », c'est-à-dire les nervures centrales, blanches, des feuilles que l'on consomme. Il suffit de les détacher, de les couper en morceaux longs de 5 centimètres et larges de 3 environ, de retirer la partie filandreuse qui se trouve sous la peau et s'enlève d'ailleurs très facilement, puis on les fait cuire à l'eau bouillante, légèrement salée.

Dès que les morceaux peuvent être transpercés par une pointe de couteau ou par les dents d'une fourchette, il y a lieu de les retirer, les égoutter et les préparer.

On peut les faire sauter au beurre, en les assaisonnant de sel et de poivre, et les servir tels que, ou bien encore, avant de servir : les disposer dans un plat, les saupoudrer de fromage râpé et les faire gratiner au four.

Il est également possible de les recouvrir, simplement égouttés, d'une sauce blanche qui peut être simple, ou additionnée de fromage râpé, particulièrement quand on aime le « gratin ». Pour augmenter celui-ci, on saupoudre le tout de chapelure, c'est-à-dire de croûte de pain finement brisée.

Les conseils que nous donnons n'ont rien d'absolu, l'instinct de la cuisinière, son goût personnel, peuvent lui dicter d'autres manières — et elles sont nombreuses — de préparer ces légumes.

Et puis, faut-il le dire, tout ceci dépend, avant tout, des ressources dont chacun dispose !

Lisez
LES SPORTS DU NORD
En vente le Samedi - Le Nº : 1 fr.

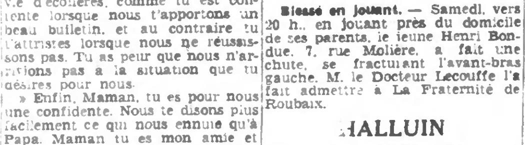

UN MARI DE PREMIER CHOIX

Par MAX DU VEUZIT

— 58 —

Il était visible qu'il n'avait aucune intention de faire souffrir, qu'il n'avait même aucune idée de l'effet douloureux que pouvaient produire ses paroles.

Et cependant, chaque mot qu'il prononçait s'enfonçait comme une vrille dans le cœur de sa compagne.

— Mon Dieu ! balbutia-t-elle avec une sorte d'épouvante. Qu'est-ce que je vais faire chez vous, alors ? Comment cette femme accueillera-t-elle ma venue ?

— Très bien, je pense, puisque vous êtes ma femme.

— Mais, moi ? fit-elle, ahurie d'une pareille réponse.

— Ah çà, fit-il, sincère, sans se douter de l'interprétation que sa femme donnait à ses confidences J'aurai besoin de toute votre indulgence, ma petite Claude.

La jeune femme ne répondit pas Il y avait tant d'inimaginable confiance en elle dans l'exclamation de son mari, qu'elle n'aurait au quoi lui dire.

Ils étaient arrivés à destination et l'auto ralentissait son allure, en cornant de longs coups d'appel.

La nuit déjà était tombée.

Le chauffeur avait arrêté la voiture devant une grande maison de bonne apparence dont le concierge vint ouvrir la porte cochère à deux battants. Le véhicule, passant sous une voûte, pénétra dans une cour spacieuse et vint se ranger au bas du perron d'un charmant petit hôtel ancien qui en occupait le fond.

Claude allait de surprise en surprise.

Descendue la première, elle jetait un coup d'œil sur la façade à deux étages.

Les fenêtres étaient à colonnettes datant du premier Empire ; seules, celles du haut étaient éclairées.

— Entrez, Claude, et soyez la bienvenue, dit Valencourt en s'effaçant pour la laisser passer.

Il lui sembla que le ton de son mari était changé : il y avait une sorte de ferveur dans sa voix et l'orpheline en fut toute remuée. Elle était d'ailleurs profondément émue d'être là, avec son mari, dans la demeure de celui-ci.

Ils traversèrent un vestibule puis un grand salon où Didier n'alluma qu'une lampe, juste pour voir où ils allaient.

Claude distinguait mal dans la pénombre des meubles qui paraissaient élégants et précieux.

Didier allait de l'avant avec l'aisance d'un maître de maison qui fait les honneurs de son home à un invité.

Après ce salon, ils en traversèrent un autre, tout aussi joliment meublé ; puis, l'avocat ouvrit une dernière porte devant sa jeune femme.

— Nous voici chez moi, Claude. Cette pièce est mon cabinet de travail.

Il avait tourné le commutateur électrique et deux lampes s'allumèrent, voilées des grands abat-jour aux tons atténués qui diffusèrent une clarté douce et chaude.

De toute cette pièce émanait un charme reposant.

L'impression d'intimité était accrue par un grand feu de bois, flambant clair dans la cheminée, un feu romantique qu'on ne trouvait plus guère à Paris que dans les récits des temps passés.

Empressé, Valencourt aidait Claude à quitter son manteau et son chapeau. Puis, il l'installait dans un immense fauteuil bas près de l'âtre accueillant.

— Reposez-vous, Claude, dit-il. Ne disons rien, si le silence vous fait du bien.

Il restait debout, le dos appuyé contre la cheminée, le visage un peu caché dans l'ombre des abat-jour.

— Préférez-vous être seule ? continua-t-il, vous devez avoir besoin de repos...

— Non, non... ne me laissez pas seule, dit-elle précipitamment, sans prendre le temps de réfléchir.

Le silence retomba entre eux.

Ils étaient émus avec beaucoup de choses à se dire mutuellement, alors que, peut-être, ils eussent préféré tomber dans les bras l'un de l'autre, sans aucune explication.

La jeune femme, cependant, examinait cette pièce où tout était luxueux et d'un goût raffiné, sans une erreur, sans une fausse note... tout, depuis l'admirable tapis d'Orient en laine épaisse aux tons chauds, jusqu'aux fines gravures accrochées aux murs, jusqu'aux reliures patinées de la bibliothèques.

Sur une table d'onyx, des roses mouraient dans une coupe de cristal noir.

Didier ne perdait pas sa femme des yeux, tandis qu'elle examinait autour d'elle avec une surprise grandissante ; pourtant il ne disait rien. A la fin, elle n'y tint plus et murmura :

— C'est étrange...

— Quoi donc ? fit-il.

— Tout... cette pièce si belle... si harmonieuse...

— Cela vous plaît ?

— Oh ! oui, répondit-elle avec conviction. Mais je n'imaginais pas ainsi le cabinet de travail de... d'un avocat... surtout...

— D'un petit avocat sans cause, acheva-t-il en souriant. Vous aviez raison... Pourtant, il n'y a aucun motif pour que cela ait l'air d'un bureau d'avocat.

— Ah !

Ce langage ne lui semblait pas très clair, mais elle redoutait inconsciemment tout ce qui lui était encore inconnu. Les éclaircissements que son mari pouvait fournir allaient probablement lui faire du mal comme le peu qu'il avait déjà dit... Elle se sentait si faible, si meurtrie et si peu remplie de vaillance !

Mais comment ne pas s'étonner du luxe répandu autour d'elle, ni de l'élégance raffinée de cette pièce discrète qui ouvrait de plain-pied, par une porte-fenêtre, fermée à cette heure, sur un minuscule mais féerique jardin.

De loin, perçant les vitres, le regard de Claude s'attardait sur le somptueux nid de verdure qu'un savant jardinier avait dû aménager à prix d'or.

Rien n'avait été oublié. Les murs disparaissaient, cachés par les plantes précieuses qui semblaient les prolonger sous leurs profonds feuillages, jusqu'à l'infini ; les allées étaient soigneusement dallées de grandes pierres disparates, entre lesquelles poussait un ras gazon ; la petite pelouse s'étendait jusqu'à un miroir d'eau qui reflétait le ciel, un jet d'eau chantonnait en cascade de pluie dans son bassin de rochers et de plantes aquatiques.

Dans moins de deux cents mètres carrés, tout un éden en miniature sur lequel n'ouvrait qu'une porte : celle du cabinet de travail de Didier, comme si ce jardin n'était été conçu et aménagé que pour lui seul.

— Le décor et le silence incitent au travail, observa-t-elle rêveusement. Il doit faire bon se recueillir ici...

Elle s'arrêta, puis, timidement :

— C'est... c'est « votre amie qui a arrangé tout cela ?

— Oui, fit-il en riant. Pour me retenir un peu auprès d'elle ! Je suis si vagabond ! D'ailleurs, il n'y que la main d'une femme aimante pour égaliser, en pareille harmonie, le cadre où un homme puisse se plaire vraiment.

Claude ne répondit pas : son âme était pleine de désastre !

Elle songeait soudain à ce qu'elle avait offert à son mari, elle, Claude avec toute sa fortune : le luxe banal et tapageur des palaces où elle l'avait conduit... la vulgarité et le clinquant des hôtels en série... les thés mondains à la douzaine... les restaurants de nuit et les dancings bruyants qui se ressemblent tous avec la plus ennuyeuse monotonie...

(A suivre).